

**SERVICE MOBILITE
SAUVEGARDE**

LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

Bienvenue	p. 3
Présentation du Service Mobilité.....	p. 4
• Organigramme	p. 8
• Fonctionnement.....	p. 9
Enjeux et déroulement de la formation au permis de conduire	p. 13
L'évaluation de départ.....	p. 16
Nos formations	p. 22
• Permis B.....	p. 22
• Permis AM option quadricycle léger	p. 28
• Atelier d'actualisation au code de la route (à destination des seniors).....	p. 31
• Atelier de prévention du risque routier professionnel ..	p. 33
Vie pratique	p. 36

BIENVENUE

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner tout au long de votre formation au sein du service mobilité Sauvegarde.

Ce livret vous est destiné et vous sera utile pour comprendre nos missions, notre fonctionnement ainsi que notre organisation. Vous y trouverez les réponses à un certain nombre de vos questions.

N'hésitez pas à vous adresser directement à notre travailleur social, notre secrétaire ou à nos enseignants à la conduite pour obtenir des informations complémentaires.

Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir les meilleures conditions d'apprentissage possible et pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet, dans le respect de votre rythme d'apprentissage et de vos besoins.

Le respect mutuel, la bienveillance, l'entraide et la persévérance constituent les fondements de la réussite de la formation de chaque élève.



Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous et une pleine réussite pour votre formation !

PRESENTATION DU SERVICE MOBILITÉ

L'association **Sauvegarde** est implantée sur le territoire lot-et-garonnais depuis 1936. Elle a pour objet de protéger, éduquer, accompagner, soigner, former et insérer toute personne, mineure ou majeure dans le respect de son identité, au travers d'actions, de services, d'établissements en rapport avec son objet.



La protection de la personne est un des enjeux central des actions de l'association Sauvegarde. Au cours de ces années, elle a acquis

par ses activités plurielles et à travers ses différents services, une véritable expertise en matière de soutien, d'écoute, d'éducation, de soin, de prévention, d'accompagnement des enfants, des adolescents, des adultes et des familles. Le maintien et la protection des liens familiaux, l'insertion sociale et professionnelle, la défense des intérêts matériels et moraux des familles sont autant d'enjeux auxquels les professionnels de Sauvegarde s'attachent à répondre au quotidien.

Attachée aux principes fondamentaux de citoyenneté, de démocratie et de laïcité, l'association Sauvegarde place les valeurs de solidarité, d'équité, de responsabilité, de respect des personnes au cœur de ses actions.



Le **Service mobilité Sauvegarde** est un service transversal qui touche l'ensemble des publics de Sauvegarde et d'ailleurs. Nous sommes agréés comme établissement d'enseignement à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion

sociale et/ou professionnelle.

Le service Mobilité est constitué de 2 auto-écoles sociales et mène différentes actions et projets sur le département.

Où nous trouver ?

- **AGEN : Pôle administratif et auto-école**

8 rue Rayssac – 47000 Agen
Tél : 05.33.95.00.36
Mail : mobilite@sauve-garde.fr
N° Agrément : I 19 047 00010

- **VILLENEUVE SUR LOT : auto-école**

21 B rue Contiège – 47300 Villeneuve sur Lot
Tél : 05.33.95.00.36
Mail : mobilite@sauve-garde.fr
N° Agrément : I 20 047 00010

Site Web : <https://www.sauvegarde47.fr/>



@servicemobilitesauvegarde47

Notre public

Notre auto-école dispose d'un agrément spécifique et s'adresse **exclusivement** à des personnes qui relèvent soit des dispositifs d'insertion, soit de situation de marginalité ou de grandes difficultés sociales, soit d'une prise en charge au titre de l'aide sociale.

Notre mission

Ce service s'appuie sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter et/ou développer la mobilité des personnes.

Nos actions

- Développer la mobilité des personnes en parcours d'insertion, dans les situations de la vie quotidienne, dans le contexte social comme professionnel.
- Comprendre les enjeux liés à la mobilité (spatiale, psychologique, culturelle...).
- Accompagner à la mobilité citoyenne : optimiser ses déplacements habituels, prendre conscience de ses freins, sensibilisation à la pratique de déplacements nouveaux (co-voiturage, auto-partage...).
- Renforcer la confiance en soi pour s'approprier de nouveaux territoires.
- Prévenir et sensibiliser aux risques routiers.
- Enseigner le code de la route et la conduite aux élèves.

Nos formations et permis

- Formation **permis B** (boîte manuelle) : classique, AAC (conduite accompagnée) ou Conduite Supervisée.
- Formation **permis AM option quadricycle à moteur** (voiture sans permis).
- Perfectionnement conduite B ou AM.
- Ateliers de réactualisation au code de la route à destination des séniors.
- Ateliers de prévention aux risques routiers auprès des professionnels.
- Ateliers de sensibilisation tous publics.

Notre approche, notre pédagogie

Notre approche est basée sur une pédagogie adaptée, en cohérence avec les capacités et le rythme d'apprentissage de chacun, et individualisée en fonction de vos points forts et de vos difficultés.

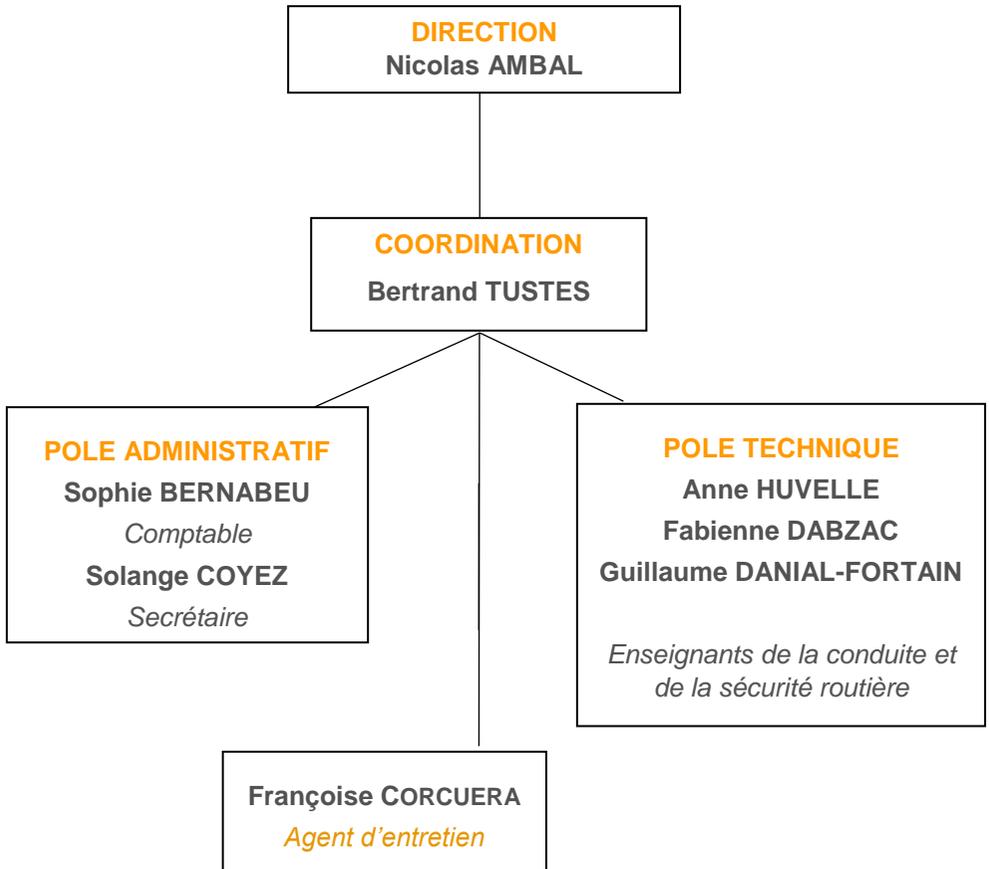
Les apprentissages théoriques et ateliers spécifiques sont dispensés en groupe restreint et sont toujours encadrés par un enseignant de la conduite diplômé.

Le service Mobilité s'appuie sur une méthode pédagogique regroupant les savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir :

- L'alternance des apports théoriques et pratiques à partir des expériences personnelles des participants,
- Les mises en situations réelles par des ateliers pratiques et animations,
- La dynamique du groupe pour découvrir et s'approprier la mobilité citoyenne,

ORGANIGRAMME

Vos interlocuteurs :



FONCTIONNEMENT

Notre auto-école ayant un agrément spécifique, toute personne souhaitant s'inscrire chez nous doit être orientée par un service prescripteur conventionné (plus d'informations auprès du secrétariat).

Procédure d'inscription auto-école :

1. L'entretien de préadmission

Réalisé sur rendez-vous avec un travailleur social de l'auto-école, le candidat et son prescripteur référent, cet entretien permet de :

- Vérifier si le candidat respecte les critères d'admissibilité liés à notre agrément.
- Faire un point sur la situation, les motivations et les attentes du candidat.
- Repérer les freins et/ou difficultés du candidat
- Personnaliser le parcours en fonction de la situation individuelle du candidat

2. L'évaluation de départ *(voir en page 16)*

Cette évaluation obligatoire doit être faite **avant de signer le contrat** (et donc avant de commencer les cours théoriques). Elle permet d'estimer le nombre d'heure de conduite dont vous aurez besoin et de chiffrer votre formation au permis. Le coût reste estimatif et dépendra en définitive du rythme d'apprentissage du candidat.

D'une durée d'1 heure, elle est réalisée en autonomie sur ordinateur et suivie d'un retour détaillé avec un enseignant de la conduite qui explique le résultat obtenu.

Selon la situation individuelle, le candidat peut :

- être réorienté pour lever des freins périphériques à la formation permis B,
- être reçu pour une inscription pour une de nos formations,
- être en attente s'il a besoin d'effectuer des démarches avant une intégration ou si besoin de réflexion avant de s'engager.

Nous savons ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire en fonction des points forts et des points faibles de chacun.

Le contrat nous engage autant que vous et nous avons à cœur de proposer des projets réalistes et réalisables pour notre équipe et pour nos candidats.

1. Devis et le contrat

Si le candidat est intégré, un contrat et un devis nominatif sont établis sur la base de l'évaluation de départ. Le contrat est relu, et expliqué à chaque candidat avec le coordinateur. Les modalités de financement sont également définies et contractualisées à ce moment-là.

Le parcours personnalisé est défini : le candidat s'engage à venir sur des cours, des entraînements selon un rythme déterminé ensemble et propice à sa progression.

Les fournitures pédagogiques sont remises au candidat (manuel du code de la route, livret de réponses, création d'un compte individuel de code en ligne...).

2. Inscription ANTS

Afin de garantir le bon déroulé de votre formation, la secrétaire du service s'occupe de votre inscription sur ANTS. Cette inscription est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux examens du permis de conduire. Pour cela, il est nécessaire de lui ramener dans les meilleurs délais, les documents qui vous seront demandés.

Chacune des auto-écoles possèdent :

- Une salle équipée d'un vidéo projecteur et de chaises pour la formation théorique
- Un poste équipé d'un ordinateur pour les entrainements autonomes et les évaluations de départ.
- Des tablettes permettant de réunir les conditions d'examens du code.
- Un bureau permettant un accueil confidentiel en cas de besoin
- Des toilettes et un point d'eau.

Nos établissements sont tous habilités ERP.

Horaires des cours et entrainements au code

Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière est toujours présent sur les créneaux de code

Agen :

- **Jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h***
- **Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 17h à 19h***

Villeneuve sur Lot :

- **Jeudi et Samedi de 10h à 12h***
- **Vendredi de 17h à 19h***

** Il est possible que des créneaux de code ne soient pas maintenus en fonction des actions que nous menons hors les murs.*

Sur ces créneaux de code, nous alternons des séries d'entrainement, des cours de code, des ateliers spécifiques et/ou ludiques (vérifications de véhicules, constats amiable, escape game...) selon les jours et les périodes.

Les cours de code portent sur les thèmes du code de la route et les grands thèmes de la sécurité routière.

Les plannings de code vous sont envoyés par mail chaque jeudi pour la semaine suivante et sont affichés sur la porte d'entrée de chaque agence.

Planification des heures de conduite

Nous disposons de 4 voitures équipées auto-école : 2 boîtes manuelles et 2 boîtes automatiques.

Les cours de conduite se déroulent sur rendez-vous uniquement. Tout rendez-vous non décommandé au moins 24h à l'avance sera dû et facturé.

Les rendez-vous sont fixés par la secrétaire en fonction de vos disponibilités connues et vous sont envoyés par mail chaque jeudi pour la semaine suivante.

La conduite est soumise à la disponibilité des enseignants et des véhicules adaptés.

Les candidats peuvent patienter quelques semaines à quelques mois pour pouvoir débiter leur formation à la conduite.

Inscription aux examens pratique et/ou théorique

Les examens théorique et pratique du permis de conduire sont organisés par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Cette administration demande aux établissements d'enseignement de ne présenter que les candidats ayant de réelles chances de réussite. Pour cette raison, ne seront présentés à l'examen théorique que les candidats ayant réussi les examens blancs organisés par l'établissement. De même, pour être présenté à l'examen pratique du permis de conduire, indépendamment du nombre d'heures de formation, il faudra que les 4 compétences du livret d'apprentissage soient validées, et que l'examen blanc avec un formateur de l'établissement soit positif.

ENJEUX & DEROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des conducteurs impliqués dans les accidents de la circulation.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs : savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas compromettre sa sécurité et celle des autres. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route, leur importance, ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à progresser en fonction de vos capacités. Les enseignants de la conduite vous guideront et vous conseilleront. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'épreuve théorique générale (le code)

L'inscription à l'épreuve théorique générale est faite par l'auto-école. La date choisie est validée en amont avec vous. La convocation vous est adressée par email.

Le jour de l'épreuve vous devez vous présenter à l'adresse indiquée sur la convocation 15 minutes avant l'heure prévue, muni de votre convocation et de votre pièce d'identité. Les résultats vous sont communiqués par email sous 24h.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Votre code est valable pendant 5 ans, ce qui signifie que vous avez 5 ans, une fois l'examen théorique général réussi pour réussir l'examen pratique et obtenir votre permis de conduire.

L'examen pratique

L'inscription à l'épreuve pratique est faite par l'auto-école selon les plannings d'ouverture de rdv permis. Une convocation vous est adressée par email sur laquelle vous trouverez la liste des documents à prévoir pour le jour de l'examen.

Le jour de l'examen, nous vous demandons de vous présenter à l'auto-école 45 minutes avant l'heure d'examen, muni de votre pièce d'identité. Un enseignant de la conduite vous accompagnera à l'examen.

Cette épreuve dure environ 30 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'inspecteur, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,

- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ 5 minutes,
- réaliser 2 manœuvres différentes, 1 freinage pour un arrêt de précision et 1 manœuvre en marche arrière,
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours,
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs,
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre,
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat sera disponible et téléchargeable sur la plateforme RDV Permis dans les 24 à 48 heures. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant la fabrication de votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

L'EVALUATION DE DEPART EVAL +

Procédure d'évaluation

- Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes d'une durée de 45 minutes à 1 heure. Ce n'est pas un acte de formation.
- Le test précède la formation et la signature du contrat de formation.
- Il n'y a pas de «piège» dans les situations présentées, la personne évaluée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée.
- Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type du code, mais « comment percevez-vous cette situation. »
- Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image.

Les catégories de compétences évaluées

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

Le test se divise en 2 parties :

- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos.

Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points. Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

1- Capacités de transfert et connaissance sensori-motrices

Questions	Critères évalués
a. Habiletés	
Possession de permis autre que le B ou permis B annulé	Compétences de conduite et de gestion de situations de circulation.
Utilisation d'engins à moteur autre que la voiture	Compétences techniques et situationnelles
b. Connaissances de procédures	
Connaissances des procédures pour démarrer, s'arrêter, changer de vitesse	Compétences techniques et situationnelles

2- Capacités de compréhension et de traitement

Questions	Critères évalués
a. Compréhension et mémoire à long terme	
b. Compréhension des situations	
Utilisation d'un deux-roues motorisé, passager avant d'une voiture	Capacités de perception d'indices. Compréhension de situations de circulation.
c. Connaissance de procédures de sécurité	
Connaissance des règles de sécurité dans une situation de conduite (passage d'une intersection)	Connaissance d'une règle de sécurité
d. Auto-évaluation	
Auto-évaluation sur les procédures pour démarrer, s'arrêter, changer de vitesse	Capacité à s'auto-évaluer sur des procédures de conduite.

3- Aspects émotionnels et affectifs

Questions	Critères évalués
a. Intérêt pour la conduite et l'apprentissage	
Intérêt et attirance pour la conduite	Apprentissage facilité par l'intérêt pour la conduite

b. Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire

Plaisir à apprendre	Apprentissage facilité par une émotion positive à l'égard de l'apprentissage et de la conduite.
Attirance pour la conduite	Emotion positive et valorisation
Peur de conduire	Apprentissage facilité s'il n'y a pas de sensation de peur.

c. Réaction à l'échec

En situation d'apprentissage, quelle est la réaction face à l'échec ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Etat d'esprit positif : volonté de compréhension, persévérance▪ Etat d'esprit négatif : dévalorisation, fuite, critique de tiers
--	---

d. Image de soi, facilité à apprendre

Auto-évaluation sur la facilité d'apprentissage de la conduite	Capacité à s'auto-évaluer de manière juste
---	--

4- facteurs de volonté

Questions	Critères évalués
a. Sentiment d'auto-efficacité	
Satisfaction de sa situation professionnelle et/ou de ses apprentissages	Le sentiment d'auto-efficacité personnelle facilité l'apprentissage

b. Motivation pour la formation à la conduite

Enoncé des raisons pour apprendre à conduire

Motivation à suivre une formation à la conduite

c. Persévérance

Pratiques sportives ou culturelles anciennes et régulières

Implication volontaire et persévérance

d. Implication, rythme d'apprentissage

Rythme d'apprentissage (fréquence souhaitée des cours de conduite)

Implication volontaire

5- Capacité de perception, d'analyse et de décision

Les situations vidéos

Critères évalués

a. Perception et sélection d'indices

S1, S2, S3, S4

Perception et sélection d'indices

Les situations vidéos

Critères évalués

b. Prise en compte des indices

S5, S6, S7, S8

Compréhension de situation

c. Prévision et anticipation

S9, S10, S11, S12

Capacité de prévision et d'anticipation

d. Évaluation des distances et des vitesses

S13, S14

Capacité d'évaluation de distance et de vitesse

e. Prise de décision

S15, S16

Capacité décisionnelle.

f. Vision de l'espace

Q.45, Q.46, Q.47

- Capacité visuo-spatiale
- Position du véhicule par rapport à infrastructure ou tiers

Q.48, Q.49, Q.50

- Capacité visuo-spatiale dynamique
- Evolution du véhicule dans l'espace

g. Temps de réaction et de traitement

Temps de réponse moyen

Effizienz du temps de réaction et de traitement cognitif.

6- Capacité d'attention et de mémoire de travail

10 situations présentées durant 4 sec.

- Exactitude ou erreur sur la prise d'information.
- Attention dirigée.
- Mémoire de travail.

L'ÉVALUATION DE DEPART EN CONDUITE

Procédure d'évaluation

Ce test, d'environ 45 minutes, se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule-école. Il permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. C'est un prévisionnel.

Elle se décompose en 8 rubriques (voir ci-dessous)

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).

Détail des compétences évaluées

1. **Renseignements d'ordre général** : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées...
2. **Expérience de la conduite** : Permis possédés, véhicules conduits, zone d'évolution à bord du véhicule, Temps de pratique en conduite, contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
3. **Connaissances théoriques sur le véhicule** : Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesse, embrayage, freinage.

4. **Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité** : Sur la base d'un entretien : Repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne VS motivation externe et nécessité. Hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite VS adaptation au contexte et partage de l'espace routier.

5. **Habiletés (coordination et synchronisation des gestes)** : Installation au poste de conduite en autonomie, 5 réalisation de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration du formateur, manipulation du volant (après l'explication sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un parcours sans utiliser les pédales.

6. **Compréhension et mémorisation** :
 - a. **Compréhension** : nécessite d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés.

 - b. **Mémorisation** : Capacité à citer dans l'ordre mes 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.

7. **Perception** : A allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en double commande (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation et en fonction des indications données par les panneaux (4 à 5 fois)
Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacités d'observation, sens de l'orientation et direction du regard.

8. **Emotivité** : Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles, gestes divers) et les crispations gestuelles

NOS FORMATIONS

LE PERMIS B

Plusieurs filières possibles :

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B traditionnel Boîte automatique
A partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique (base forfait B)	25 heures	25 heures	25 heures	15 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC :

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3 000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogique

Conduite Supervisée :

- Un rendez-vous préalable

Objectif :

L'objectif général de la formation au permis B est d'amener tout automobiliste débutant au niveau requis pour être autonome et responsable en adoptant des comportements sûrs et citoyens dans ses déplacements.

La formation théorique : l'apprentissage du code de la route

Le code de la route regroupe les règles officielles à appliquer, mais aussi les bonnes pratiques de conduite et de comportements entre les usagers. La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi pour celle des autres usagers de la route.

La formation théorique se compose de 9 thématiques obligatoires :

- Le conducteur
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Eléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- Equipements de sécurité des véhicules
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Dispositions légales en matière de circulation routière
- La route
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Les entrainements au code se déroulent en groupe restreint et sont toujours encadrées par un enseignant de la conduite qui reprend et décortique chaque question afin :

- d'une part, de s'assurer que les candidats en aient bien compris le vocabulaire spécifique, ainsi que les attendus,
- d'autre part, de guider les candidats vers les indices et éléments de réponse pour leur permettre de commencer à automatiser les méthodes d'analyse de situation propres aux règles du code de la route.

Les enseignants utilisent un logiciel de suivi et de centralisation de données afin de suivre individuellement l'évolution de chaque candidat,

et de pouvoir ainsi, adapter les apprentissages aux difficultés rencontrées (thèmes à renforcer...) et au rythme de chacun.

Certaines notions posant problème pourront être travaillées en individuel ou en groupe de 3 élèves maximum avec des outils différents (jeux, fiche FALC, Power Point, manipulation et mise en situation, démonstrations pratiques...).

Les cours de code et ateliers spécifiques

Les cours code se déroulent en groupe restreint et sont dispensés par un enseignant de la conduite. Ils portent sur les thèmes du code de la route et/ou sur des notions précises portant difficultés à certains candidats et/ou sur les grands thèmes de la sécurité routière.

La sensibilisation aux risques routiers étant essentielle, certains thèmes pourront faire l'objet d'ateliers spécifiques, sous forme d'échanges et de débats, afin de sonder les représentations et difficultés de chacun et d'y remédier :

- Les effets des substances psychoactives sur le conducteur (alcool, médicaments, drogues...)
- L'assurance auto (le contrat d'assurance, comment remplir un constat...)
- ...

La formation pratique : apprentissage de la conduite

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

LE PROGRAMME DE FORMATION

Compétences	Compétences associées
1 – Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.• Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.• Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.• Démarrer et s'arrêter.• Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.• Utiliser la boîte de vitesses.• Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.• Regarder autour de soi et avertir.• Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
2 – appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.• Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.• Adapter l'allure aux situations.• Tourner à droite et à gauche en agglomération.• Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.

	<ul style="list-style-type: none"> • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p>3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite

Durant les premières leçons de conduite, l'enseignant amène les candidats sur une piste fermée à la circulation (découverte du véhicule, installation au poste de conduite, manipulation du volant, démarrage/arrêt...).

A Agen : parking d'Apréva : lieu dit Varennes à Bon encontre (5minutes en voiture) ou Parc d'aquitaine, avenue d'aquitaine à Boé (5 minutes en voiture)

A Villeneuve sur lot : parc des expositions avenue de Fumel à Villeneuve sur lot)

La formation se poursuit ensuite sur les voies ouvertes à la circulation, dans un premier temps sur des parcours peu fréquentés par d'autres usagers, puis sur des parcours avec une circulation plus dense.

LE PERMIS AM option Quadricycle léger

Le permis AM quadricycle à moteur représente une alternative pour les personnes qui ne peuvent pas, pour diverses raisons (handicap, santé, âge...), accéder au permis B afin de leur proposer une meilleure autonomie et de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle. Le service mobilité Sauvegarde a souhaité permettre aux personnes désirant avoir accès à un véhicule quadricycle à moteur (voiture sans permis) de bénéficier d'une formation adaptée à leur demande.

A ce jour, la majorité des formations pour l'obtention du permis AM sont dispensées sur scooter. Ce véhicule est moins adapté aux besoins des personnes souhaitant utiliser une voiture sans permis et se révèlent bien souvent être source d'angoisse ou de stress qui viennent se surajouter à ceux déjà existants.

De plus notre auto-école garantie une **approche adaptée et au plus proche des particularités ou des difficultés de tout un chacun.**

Législation

Les quadricycles légers (*Article R31-1.4.6*)

Véhicules à moteur à quatre roues dont le poids à vide n'excède pas 425 kg. La vitesse maximale par construction est égale ou supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 45 km/h et la cylindrée n'excède pas 50 cm³ pour les moteurs à essence, 500 cm³ pour les moteurs diesel. Elle est conçue pour transporter au plus deux personnes y compris le conducteur.

Pour ce type de véhicule le permis AM est nécessaire pour tous conducteurs nés après le 31 décembre 1987 (*Article R.211-2*).

La formation théorique

Elle est dispensée au collège et porte sur les règles de sécurité routière. Elle est validée par l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière en classe de 5ème (pour l'ASSR 1) et en classe de 3ème (pour l'ASSR 2). Pour une personne non scolarisée, cette formation est validée par l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

Attention : l'ASSR 2 ou l'ASR est obligatoire pour s'inscrire à la formation du permis AM pour toute personne née à partir du 1er janvier 1988. Elle n'autorise pas la personne à conduire un véhicule à moteur.

La formation pratique

D'une durée de 8 heures (depuis le 1^{er} mars 2019), elle se déroule sur 2 jours minimum, à raison de 4 heures par jour maximum.

Cette formation comprend 5 séquences :

LE PROGRAMME DE FORMATION		
Séquences	Durée	Contenu
1 – Echange sur les représentations individuelles autour de la conduite	30 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.• Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2 – Formation à la conduite hors circulation *	Minimum 1 h	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation

3 – Apports théorique (code de la route)	30 minutes	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation
4 – Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique *	Minimum 3h	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction
5 – Sensibilisation aux risques	Minimum 1h	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent si l'élève est mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

* Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par élève).

A l'issue de la formation, une attestation de suivi est remise au candidat. Cette attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois, au-delà de ce délai vous devez posséder la catégorie AM du permis de conduire.

La demande de votre permis de conduire est effectuée par la secrétaire via ANTS.

Les enseignants à la conduite peuvent inciter les candidats ayant terminé la formation AM à prendre des leçons de perfectionnement afin de garantir une prise de volant en toute sécurité.

ATELIER D'ACTUALISATION AU CODE DE LA ROUTE A DESTINATION DES SENIORS

Le document général d'orientation de la politique locale de sécurité routière 2018-2022 du Lot-et-Garonne fait part de constats pour les personnes âgées de + de 60 ans qui laissent entrevoir des besoins spécifiques en terme de sécurité routière. En effet la part des accidents corporels sur le département pour la période 2012-2016 impliquant un senior 60-74 ans représente 16% et celle impliquant un senior de 75 ans et plus représente 15%.

Le service mobilité de SAUVEGARDE, avec le soutien du département, de la CNSA et de la Conférence des financeurs, propose dans le cadre de ses missions et de ses compétences, une action répondant pour partie aux enjeux de notre territoire en terme de prévention.

Objectifs :

Permettre à un public situé tant en zone urbaine que rurale de se voir proposer une information sur :

- les évolutions des règles de conduite : priorité, intersection, giratoire, croisement ...
- les évolutions du code de la route : nouveaux panneaux, nouvelle réglementation...
- les dispositifs d'aides à la conduite
- la santé et la conduite automobile : fatigue/vigilance, médicaments, alcool...
- les dispositifs alternatifs existant sur le territoire concernant les modalités de covoiturage ou d'assistance
- une initiation à l'éco conduite et à l'entretien de son véhicule

De plus, de par la typologie des professionnels qui composent ce service, nous souhaitons associer cette action à une information sur les différents dispositifs d'aides et d'accompagnements dont les personnes vieillissantes peuvent bénéficier.

Déroulement des ateliers

- Accueil des participants autour d'une boisson chaude ou froide.
- Présentation du travailleur social qui explique son parcours, la raison de sa présence et sa mise à disposition pour répondre à tout type de demande après l'intervention sur la sécurité routière.
- Action de sensibilisation par un enseignant de la conduite diplômé sous forme d'atelier ludique et participatif.
- Echanges divers. Repas
- Phase pratique avec initiation à l'éco conduite sur véhicule auto-école avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière pour les personnes qui le souhaite. (20 à 30 minutes par personne)

ATELIER DE PREVENTION AUX RISQUES ROUTIERS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

(éco-conduite, perte d'adhérence, Tactiques d'urgences, distracteurs, consommation à risques...)

Conduire pour son travail entraîne des contraintes particulières et expose à des risques professionnels au premier rang desquels les accidents de la route. C'est la première cause de décès par accident au travail : près de la moitié des accidents mortels du travail de salariés du régime général sont des accidents de la route (données Amélie décembre 2018). La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

De nombreux salariés conduisent un véhicule dans le cadre de leur travail, que cela soit de façon occasionnelle ou régulière (commerciaux, artisans, conducteurs routiers, professions de la maintenance, coursiers, salariés du BTP...). La dispersion géographique croissante du monde du travail entre clients, fournisseurs, sous-traitants augmente les distances parcourues chaque jour par certaines professions. De plus, satisfaire aux exigences professionnelles tout en respectant le Code de la route impose parfois de fortes contraintes aux conducteurs (ponctualité / respect des limites de vitesses, réactivité / interdiction de téléphoner au volant...).

Conduire pour le travail est souvent plus contraignant que conduire pour les besoins de la vie courante. Le risque d'accidents du travail sur la route est souvent en relation avec la nature et les exigences du métier qu'exerce le salarié. Il augmente aussi en fonction du comportement du salarié conducteur et de ses prises de décisions lors de la conduite.

Public concerné :

Salariés utilisant un véhicule dans le cadre de leurs trajets professionnels ou pour se rendre à leur poste (trajets domicile/travail).

Objectifs :

- Apporter les connaissances et outils nécessaires à la réduction du risque routier, que ce soit lors des déplacements professionnels mais aussi lors des trajets domicile/travail.
- Améliorer l'ensemble des pratiques de conduite afin de réduire les consommations de carburant et les pollutions émises lors des déplacements.

En fonction de la thématique choisie :

- Améliorer le comportement et la sécurité des conducteurs en circulation par une meilleure connaissance des « bonnes attitudes » à adopter et des nouvelles réglementations routières.

ou

- Permettre à chaque conducteur de comprendre les mécanismes de la perte d'adhérence pour garder ou regagner la maîtrise de son véhicule même en situation de perte de contrôle.

Informations pratiques :

Atelier d'1/2 journée (3h30) à 1 journée selon la formule, animés par nos enseignants de la conduite diplômés (BEPECASER et Titre Pro ECSR)

VIE PRATIQUE

Vous rencontrez des difficultés ?

Si vous rencontrez des difficultés, quel que soit le contexte, n'hésitez pas à nous en faire part. Il peut y avoir des mécontentements, des insatisfactions ou des incompréhensions. Si vous êtes confrontés à ce type de situation, privilégiez le dialogue.

Parlez-en ouvertement à un membre de l'équipe (enseignants, travailleur social ou secrétaire). L'objectif est de vous aider à relativiser la/les difficulté(s) rencontrée(s) et à trouver ensemble la/les solution(s) pour la résoudre.

Réclamation

Toute réclamation doit-être transmise par écrit :

- soit par mail à l'adresse suivante : mobilite@sauve-garde.fr,
- soit par courrier postal à :

Service Mobilité SAUVEGARDE

8 rue Rayssac

47000 AGEN

Le travailleur social et/ou le directeur pourront demander une rencontre afin de recueillir plus d'informations ou pour trouver une conciliation à l'amiable. Toute réclamation fera l'objet d'une réponse écrite de notre part dans un délai de 30 jours maximum.

En cas d'insatisfaction malgré nos échanges ? Vous pouvez contacter un médiateur via le CNPA (soit par courrier postal, à l'adresse : M. le Médiateur de Mobilians, 43 bis route de Vaugirard - CS 80016 -92197 Meudon CEDEX, soit par courriel à l'adresse mediateur@mediateur-mobilians.fr, soit sur son site internet : <https://www.mediateur-mobilians.fr>.)

ou la FNA (via le site internet : <https://www.mediateur.fna.fr/saisir-le-mediateur.htm>)